

Compte rendu de la séance du mardi 11 juin 2019

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Catherine DUBOST, Christophe DONNET.

Absents ayant donné procuration : Karine PASTRE à André ROUX, Gilles DUSSART à Serge LAPIERRE.

Absente : Joséphine ROBERT.

Secrétaire de la séance : Christophe NOURRY.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2019

Adopté à l'unanimité.

2) Marché public- Logement Foyer Rural Lot n° 8- Avenant n°1

Entreprise CRUSCO EURL

Avenant n° 1 : **-152.00 € HT**

Nouveau montant du marché : **3 932.00 € HT**

Objet : Evier de cuisine et meuble sous évier en moins.

Marché public- Logement Foyer Rural Lot n°10- Avenant n°1

Entreprise EURL NUNES Elec

Avenant n° 1 : **+ 710.00 € HT**

- 811.00 € HT

Nouveau montant du marché : **6 083.00 € HT**

Objet : En plus : va et vient, prises de courant

En moins : Panneau rayonnant, prise télévision, alimentation radiateur

Vote 15 voix POUR.

Monsieur le Maire signale des problèmes avec l'architecte. Un courrier lui a été adressé pour faire le point sur le paiement des factures et des avenants. Sa facture définitive lui sera payée une fois le marché terminé.

3) Contrats territoriaux- Voirie 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période 2018-2020.

Pour l'année 2019, la voirie communale de La Baume pour un montant de 5 292 € HT et la voie communale de Ruas pour un montant de 17 430 € HT sont prévus avec une subvention de 40% du Conseil Départemental soit 9 088.80 €.

Monsieur le Maire précise que José LOUREIRO est chargé de suivre les travaux. Le marché public est passé par le SDEE qui ne nous a pas encore communiqué les dates d'intervention.

Vote 15 voix POUR

4) Travaux sur le réseau d'éclairage public- Convention de co-maîtrise d'ouvrage

Aux termes de ses statuts, le SDEE est chargé de participer à la maîtrise de la demande en énergie ainsi que de la gestion de réseaux, d'équipements collectifs et des services publics qui

leur sont associés, notamment en matière d'éclairage public, de signalisation lumineuse et d'infrastructures de distribution d'énergies. Il est donc intéressé au titre de ses compétences à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, désignant le SDEE comme maître d'ouvrage unique des travaux d'établissement ou de réhabilitation des installations et réseaux d'éclairage public.

Vote 15 voix POUR

Maintenance et entretien du réseau d'éclairage public- Convention pour la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère (SDEE) dispose de moyens humains et matériels permettant d'assurer la maintenance et l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Le conseil municipal approuve le projet de convention, confiant au SDEE la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public.

Eclairage public 2020-2021

Monsieur le Maire retrace les faits : le 28 août 2017, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'extinction de l'éclairage public mais le dossier avait été déposé trop tard pour faire partie de la première phase.

Monsieur le Maire a été recontacté par le SDEE et le PNC pour une deuxième phase avec des fonds européens. Deux possibilités :

- soit la bi-puissance (diminution de la puissance de tous les lampadaires)
- soit l'extinction (entre 23 heures et 5 heures hors saison estivale et de minuit à 5 heures au mois de juillet et d'août)

A Bédouès : 52 lampadaires soit éligibles à la bi-puissance (participation communale 10 000€)

Extinction : 107 lampadaires éligibles (participation communale 12 00€).

A Cocurès : pour des raisons techniques pas de possibilité de bi-puissance.

53 lampadaires éligibles à l'extinction de l'éclairage (participation 3 000€)

Les travaux sont prévus pour 2020-2021

C'est une démarche d'économie financière, d'électricité et écologique.

Vote : on ne change rien sur l'éclairage public : 0 conseiller

On passe en bi-puissance à Bédouès et en extinction à Cocurès : 3 conseillers

On fait l'extinction de l'éclairage public à Bédouès et à Cocurès : 12 conseillers.

5) Subvention aux associations

- Association GIRELLE	500 €
- Comité des Fêtes de Bédouès	500 €
- Association Renc'art	250 €
- Association Amis de l'Ecole de Bédouès	500 €
- Association Arc en Ciel	50 €
- Association Sportive Collège de Florac	100 €
- FNACA	50 €

- Association "C'est Ouvert" 500 €
- Association des amis du bienheureux pape Urbain V 50 €
- Les Compagnons de la Tour 300 €

Vote 15 voix POUR

6) Questions diverses

- Radon : L'école a des taux de radon supérieur au seuil de 300Bq/m³. Monsieur le Maire a eu rendez-vous avec un ingénieur de l'Agence Régionale de la Santé qui a fourni des différents travaux et aménagements à réaliser. La commune s'étant équipée d'un appareil pour mesurer le radon, d'autres tests après les aménagements et les travaux préconisés par l'ARS seront réalisés pendant les vacances scolaires.

- Restauration du tombeau des parents d'Urbain V : classé monument historique

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental. Une subvention de 40% (4968€) a été accordée à la commune aussi bien par la DRAC que par le Conseil Départemental. Un appel à fond privé a été lancé, à ce jour 1 230 € ont été récoltés. Il restera donc une part communale de 10% (1 230 €).

La DRAC impose à la commune que les factures des travaux lui soient envoyées avant le 15 octobre 2019. Monsieur le Maire propose donc de lancer les travaux de restauration et reporte au mois de septembre les travaux prévus pour l'installation d'un WC monobloc sur la place de l'Eglise.

- Point financier de la commune : du point du budget, il n'y pas de problème par contre la trésorerie de la commune est inférieure par rapport aux dépenses engagées. La commune attend une subvention de 35 000€ de l'Etat.
- Transfert de la compétence Eau et Assainissement du SIVOM à la Communauté de Communes : à partir du 1^{er} janvier 2020, le SIVOM sera dissout.
- Personnel communal : depuis le 1^{er} juin, un agent technique est passé à temps partiel (60%). Deux agents techniques sur trois ont commencé les horaires d'été. Le camion B80 n'est pas passé au contrôle technique, les employés demande l'achat d'un petit véhicule pour remplacer le camion. Cet achat ne se fera pas en 2019. Les employés communaux demandent également l'achat d'une machine à laver pour leurs vêtements de travail lors des travaux de débroussaillage.
- Réclamations :
 Chemin de Bourlande : ce chemin est communal, un courrier est adressé au propriétaire
 Rue des jardins : demande d'aménagement d'un parking. Voir pour faire une zone 30.
 Plainte d'aboiements de chiens sur la place de la croix.
 Rue Dupleto : le débroussaillage n'a pas été effectué.
- Mme DUBOST demande que la parole soit donnée à Mme Camille TEYSSIER, présidente de l'association du Foyer des Jeunes. Celle-ci indique qu'elle a fait parvenir un courrier recommandé à la commune pour refuser les termes de la convention de mise à disposition de la salle des associations.
 Mme DUBOST et M. LAPIERRE argumentent sur le caractère injuste et discriminatoire de cette convention qui introduit une limite d'âge de 13 à 21 ans et qui réserve l'accès aux jeunes dont les parents habitent la commune. Leurs interventions sont suivies d'un débat animé entre les conseillers.

19h30 : Catherine DUBOST quitte la séance.

M. le Maire indique qu'une réponse sera faite dans le sens du projet initial de la convention.

Séance levée à 19h45.